



## Relevé de décision du conseil municipal du 19 mars 2018

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

### **Délibération n°2018/020 : Vente des lots 14 et 16 du lotissement**

Le Maire demande au conseil municipal l'accord pour vendre deux parcelles du lotissement suivantes :

□ Lot 14, parcelle A 1265 d'une surface de 530 m<sup>2</sup> environ

Pour un prix de vente net vendeur de 28 000 €

Il est aussi demandé 6 000 € de raccordement d'assainissement

L'acte notarié sera établi par Maître MAISONNIER Notaire à Les Échelles.

□ Lot 16, parcelles A 1212, A 1268 d'une surface de 350 m<sup>2</sup> environ

Pour un prix de vente net vendeur de 21 000 €

Il est aussi demandé 6 000 € de raccordement d'assainissement

L'acte notarié sera établi par Maître MAISONNIER Notaire à Les Échelles.

**Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Accepte et autorise le Maire**

**- À vendre les lots du lotissement précités**

**- A signer tous actes nécessaires à cette transaction**

### **Délibération n°2018/021 : Vote du compte Administratif 2017 du BP Principal**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	160 096,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 096,35 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	100 308,35 €	250 109,38 €	406 202,00 €	536 478,80 €	506 510,35 €	786 588,18 €
<b>TOTAUX</b>	<b>260 404,70 €</b>	<b>250 109,38 €</b>	<b>406 202,00 €</b>	<b>536 478,80 €</b>	<b>666 606,70 €</b>	<b>786 588,18 €</b>
Résultats de clôture	10 295,32 €	0,00 €	0,00 €	130 276,80 €	0,00 €	119 981,48 €
Restes à réaliser	37 441,46 €	0,00 €			37 441,46 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>297 846,16 €</b>	<b>250 109,38 €</b>	<b>406 202,00 €</b>	<b>536 478,80 €</b>	<b>704 048,16 €</b>	<b>786 588,18 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>47 736,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130 276,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>82 540,02 €</b>

### **Délibération n°2018/022 : Vote du compte Administratif 2017 du BP Chaufferie**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	485,00 €	2 376,23 €	0,00 €	2 376,23 €	485,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	288,00 €	41 734,44 €	39 436,70 €	41 734,44 €	39 724,70 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 €</b>	<b>773,00 €</b>	<b>44 110,67 €</b>	<b>39 436,70 €</b>	<b>44 110,67 €</b>	<b>40 209,70 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	773,00 €	4 673,97 €	0,00 €	3 900,97 €	-3 900,97 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>773,00 €</b>	<b>44 110,67 €</b>	<b>39 436,70 €</b>	<b>44 110,67 €</b>	<b>40 209,70 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>773,00 €</b>	<b>4 673,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 900,97 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Délibération n°2018/023 : Vote du compte Administratif 2017 du BP Assainissement**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	5 835,40 €	2 611,77 €	0,00 €	2 611,77 €	5 835,40 €
Opérations de l'exercice	8 375,28 €	5 358,01 €	11 230,72 €	10 655,89 €	19 606,00 €	16 013,90 €
<b>TOTAUX</b>	<b>8 375,28 €</b>	<b>11 193,41 €</b>	<b>13 842,49 €</b>	<b>10 655,89 €</b>	<b>22 217,77 €</b>	<b>21 849,30 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	2 818,13 €	3 186,60 €	0,00 €	368,47 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>8 375,28 €</b>	<b>11 193,41 €</b>	<b>13 842,49 €</b>	<b>10 655,89 €</b>	<b>22 217,77 €</b>	<b>21 849,30 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 818,13 €</b>	<b>3 186,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>368,47 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Délibération n°2018/024 : Vote du compte Administratif 2017 du BP Lotissement**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	54 123,69 €	0,00 €	0,00 €	4 680,00 €	54 123,69 €	4 680,00 €
Opérations de l'exercice	493 705,57 €	551 393,69 €	503 033,95 €	503 033,95 €	996 739,52 €	1 054 427,64 €
<b>TOTAUX</b>	<b>547 829,26 €</b>	<b>551 393,69 €</b>	<b>503 033,95 €</b>	<b>507 713,95 €</b>	<b>1 050 863,21 €</b>	<b>1 059 107,64 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	3 564,43 €	0,00 €	4 680,00 €	0,00 €	8 244,43 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	136 416,10 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>547 829,26 €</b>	<b>551 393,69 €</b>	<b>639 450,05 €</b>	<b>552 713,95 €</b>	<b>1 050 863,21 €</b>	<b>1 059 107,64 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 564,43 €</b>	<b>86 736,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>83 171,67 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Délibération n°2018/025 : Approbation du compte de gestion 2017 du BP Principal**

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017:

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

-statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après délibération du conseil municipal : 0 abstention, 11 pour, 0 contre

DECLARE que le compte de gestion du BP Principal dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n°2018/026 : Approbation du compte de gestion 2017 du BP Chauffageie**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017:

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

-statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après délibération du conseil municipal : 0 abstention, 11 pour, 0 contre

DECLARE que le compte de gestion du BP Chauffageie, dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n°2018/027 : Approbation du compte de gestion 2017 du BP Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017:

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

-statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après délibération du conseil municipal : 0 abstention, 11 pour, 0 contre

DECLARE que le compte de gestion du BP Assainissement dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n°2018/028 : Approbation du compte de gestion 2017 du BP Lotissement**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017:

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

-statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après délibération du conseil municipal : 0 abstention, 11 pour, 0 contre

DECLARE que le compte de gestion du BP Lotissement dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n°2018/029 : affectation du résultat du BP Principal**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>130 276,80 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>47 736,78 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>82 540,02 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>47 736,78 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0,00 €</b>

**Délibération n°2018/030 : affectation du résultat du BP Chaufferie**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0,00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>0,00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>4 673,97 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>4 673,97 €</b>

**Délibération n°2018/031 : affectation du résultat du BP Assainissement**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0,00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>0,00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>3 186,60 €</b>

**Délibération n°2018/032 : affectation du résultat du BP Lotissement**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0,00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>4 680,00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0,00 €</b>

**Délibération n°2018/033 : annule et remplace la délibération n°2018/020**

Madame le Maire demande au conseil municipal l'accord pour vendre deux parcelles du lotissement suivantes :

P Lot 14, parcelle A 1265 d'une surface de 530 m<sup>2</sup> environ

Pour un prix de vente net vendeur de 28 000 €

Il est aussi demandé 6 000 € de raccordement d'assainissement

L'acte notarié sera établi par Maître MAISONNIER Notaire à Les Échelles.

P Lot 16, parcelles A 1212, A 1268 d'une surface de 350 m<sup>2</sup> environ

Pour un prix de vente net vendeur de 21 000 €

Il est aussi demandé 6 000 € de raccordement d'assainissement

L'acte notarié sera établi par Maître MAISONNIER Notaire à Les Échelles.

**Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Accepte et autorise le Maire**

**- À vendre les lots du lotissement précités**

**- A signer tous actes nécessaires à cette transaction**

**Délibération n°2018/034 : Subvention DETR 2018**

Délibération approuvant la présentation du projet, son plan de financement précisant l'origine et le montant des moyens financiers et autorisant le maire à solliciter la subvention

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

Approuve le projet « Aménagement et signalisation de la route départementale D 921 » et de renforcement de la voirie communale

Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 44062 €HT étalés sur 2018 et 2019

Approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières de département et l'autofinancement

Demande à la préfecture dans le cadre de la DETR 2018 une subvention de 18065,42€ (soit 41%)

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune pour l'exercice 2018 et 2019.

Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Fait à La Bauche, le 29/03/2018

et affiché le 29/03/2018

Le Maire,

Evelyne LABRUDE